

DÉPARTEMENT  
DES  
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ



Conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 26

**N° 20 – PETITE ENFANCE –  
EDUCATION – JEUNESSE**

**Tarification du Club Ados  
12-17 ans pour 2024-2025**

**Rapporteur :**

Guillaume Boivin, conseiller  
municipal délégué

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT**

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

***Séance du 05 avril 2024 à 18 heures***

*Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.*

**Présents :**

Jean-François Irigoyen, maire  
Pello Etcheverry, 1<sup>er</sup> adjoint  
Patricia Arribas-Olano, 2<sup>ème</sup> adjoint  
Jean-Daniel Badiola, 3<sup>ème</sup> adjoint  
Nathalie Morice, 4<sup>ème</sup> adjoint  
Eric Soreau, 5<sup>ème</sup> adjoint  
Christine Duhart, 6<sup>ème</sup> adjoint  
Guillaume Colas, 7<sup>ème</sup> adjoint  
Laurence Ledesma, 8<sup>ème</sup> adjoint  
Jean-Luc Casteret, 9<sup>ème</sup> adjoint

Manuel Vaquero, Charlotte Loubet-Latour, Thomas Ruspil, Guillaume Boivin, Serge Peyrelongue, Bruno Garraialde, Béatrice Chauffard, Loïc Jouenne, Benjamin Marcille, Sylvie Dargains, Valérie Othaburu-Fischer, Manuel de Lara, Nicolas Charrier, Gaëlle Lapix, Pascal Lafitte, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, conseillers municipaux en exercice.

**Pouvoirs :**

- Delphine de Torregrosa, conseillère municipale déléguée à Nathalie Morice, adjointe
- Pascale Fossecave, conseillère municipale déléguée à Guillaume Colas, adjoint
- Christine Gonzalo conseillère municipale à Manuel Vaquero, conseiller municipal délégué
- Isabelle Tinaud-Nouvian, conseiller municipal à Manuel de Lara, conseiller municipal
- Yvette Debarbieux, conseillère municipale à Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity conseillère municipale
- Hugo Maillos, conseiller municipal à Pascal Lafitte, conseiller municipal

**Absents :** Monique Labattut, conseillère municipale

**Date de la convocation :** 29 mars 2024

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Nathalie Morice a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

## N° 20 - PETITE ENFANCE – EDUCATION – JEUNESSE

### Tarifification du Club Ados 12-17 ans pour 2024-2025

M. Boivin, conseiller municipal délégué, expose :

Le club ados 12-17 ans créé en 2012 sous forme d'accueil de loisirs adolescents a permis à de très nombreux jeunes de profiter des animations, des sorties et des séjours proposés tout au long de l'année avec une moyenne annuelle de 250 inscrits.

La Caisse Nationale d'Allocations Familiales a augmenté de 12 € à 15 € par jour sa participation pour accompagner ses familles allocataires pour les séjours dans le cadre de l'aide aux temps libres (ATL).

En conséquence, la collectivité doit revoir sa tarification pour les séjours en tenant compte de la déduction de cette aide aux temps libres pour les familles allocataires.

Par ailleurs, une aide du CCAS en fonction du quotient familial des familles sera proposée afin de réduire encore les charges des familles luziennes, le CCAS prenant la différence à sa charge.

Les tarifs pourraient être les suivants :

<b>PROPOSITION DE TARIFICATION 2024-2025</b>				
ACTIVITES ALSH 12-17 ANS	TARIFS 2023-2024		TARIFS 2024-2025	
	Luziens*	Non Luziens*	Luziens*	Non Luziens*
Adhésion année	20 €	35 €	20 €	35 €
Inscription juillet	10 €	20 €	10 €	20 €
Inscription août	10 €	20 €	10 €	20 €
Activités à Saint Jean de Luz (cabanon et sorties)	Gratuites		Gratuites	
Sortie hors Saint Jean de Luz - ½ journée	10 €	15 €	10 €	15 €
Sortie hors Saint Jean de Luz - ½ journée allocataires CAF aide aux temps libres	8 €	13 €	8 €	13 €
Sortie hors Saint Jean de Luz - journée	15 €	20 €	15 €	20 €
Sortie hors Saint Jean de Luz - journée allocataires CAF aide aux temps libres	11 €	16 €	11 €	16 €
Séjours 2 jours – 1 nuit	90 €	125 €	90 €	125 €
Séjours 2 jours – 1 nuit allocataires CAF (Aide aux temps libres = réduction de 15€/jour/enfant)	66 €	101 €	60 €	95 €
Séjours 3 jours – 2 nuits			150 €	200 €
Séjours 3 jours – 2 nuits (Aide aux temps libres = réduction de 15€/jour/enfant)			105 €	155 €
Séjours ski 3 jours – 2 nuits	180 €	250 €	180 €	250 €
Séjours ski 3 jours – 2 nuits allocataires CAF (Aide aux temps libres = réduction de 15€/ jour/enfant)	144 €	214 €	135 €	205 €

Pour les luziens bénéficiaires de l'aide du CCAS en fonction du quotient familial et/ou de l'aide aux temps libres de la CAF de 15€ par jour /enfant (QF jusqu'à 750 €), les tarifs pour les luziens pour les séjours pourraient donc être ceux présentés ci-dessous (tarifs appliqués sur présentation d'une attestation du CCAS et/ou de la CAF) :

TARIFICATIONS	Séjours 2 jours – 1 nuit			Séjours 3 jours – 2 nuits			Séjours ski 3 jours – 2 nuits		
	FAMILLES	CCAS	CAF	FAMILLES	CCAS	CAF	FAMILLES	CCAS	CAF
QF supérieur à 1 200 €	90 €			150 €			180 €		
QF de 901 à 1 200 €	70 €	20 €		125 €	25 €		140 €	40 €	
QF de 751 à 900 €	65 €	25 €		100 €	50 €		130 €	50 €	
QF de 451 à 750 €	40 €	20 €	30 €	70 €	25 €	45 €	95 €	40 €	45 €
QF inférieur à 450 €	30 €	30 €	30 €	52.5 €	52.5 €	45 €	67.5 €	67.5 €	45 €

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les nouveaux tarifs tels qu'exposés,
- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer tous les actes afférents.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « *Petite enfance, jeunesse et éducation* » du 21 mars 2024,
- Approuve les nouveaux tarifs tels qu'exposés,
- Autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à signer tous les actes afférents.

**Adopté à l'unanimité**

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,

Jean-François Irigoyen

